



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 19 mai 2020

La Préfète de la Somme

A

**Direction de la Citoyenneté
et la légalité**

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par :

Mme Michèle DAVID

T : 03 22 97 80 29

✉ pref-finances-locales@somme.gouv.fr

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
des établissements publics de coopérations intercommunales
de la Somme

(en communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets)

OBJET : Contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités locales

REF Instruction du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les
Collectivités Territoriales en date du 6 mai 2020

PJ Tableau à compléter

La diffusion large d'équipements de protection individuels est un facteur de réussite de la sortie progressive du confinement et de la reprise de l'activité économique et sociale.

Comme je vous le précisais par courrier du 5 mai dernier, la mobilisation importante de l'ensemble des acteurs publics a permis l'acquisition d'un grand nombre de masques à destination de la population.

Conformément à l'engagement du Premier ministre, la prise en charge par l'État d'une partie du coût d'achat des masques assumé directement par les collectivités s'effectuera selon les conditions qui suivent.

1) Un soutien de l'Etat calculé à partir du prix d'achat des masques

Les dépenses éligibles à un remboursement correspondent au prix des masques à usage sanitaire ou non-sanitaire achetés par les collectivités (communes, département ainsi que leurs groupements et établissements publics), à l'exclusion des frais annexes (livraison,...).

Les achats doivent avoir été effectués entre le **13 avril 2020 et le 1er juin 2020**. Le remboursement s'effectue sur la base du prix d'achat réel (TTC) des masques par les collectivités, **dans la limite de 84 centimes (TTC) pour les masques à usage unique et de 2 euros (TTC) pour les masques réutilisables.**

La contribution de l'État s'élève à **à 50% du prix TTC à la charge de la collectivité** (déduction faite des éventuels financements apportés par ailleurs. Ex : Fonds européens...)

Dans le cas où les collectivités ont acheté les matières premières (tissus, élastiques,...) pour la confection de masques, l'état récapitulatif peut faire état du nombre de masques ayant été fabriqués par ces procédés. Les collectivités doivent attester des dépenses par la production de documents justificatifs. C'est le nombre de masques qui servira au calcul du remboursement auquel est éligible la collectivité, dans le respect des prix plafonds mentionnés précédemment.

2) Modalités de mise en œuvre

Je vous invite à compléter le tableau ci-joint et à fournir les pièces justificatives suivantes :

- Le bon de commande, ou, à défaut, tout document justificatif attestant de la date et de la réalité de l'achat.
- L'état récapitulatif de l'ensemble des achats de masques effectués et des remboursements demandés, signé par le maire ou le président de l'exécutif, directement ou par délégation.

La collectivité ou la structure qui a émis le bon de commande, et elle seule, est éligible au remboursement partiel direct de l'Etat.

Lorsqu'une collectivité a réalisé des commandes centralisées pour le compte de plusieurs collectivités, il lui reviendra de reverser une partie des sommes perçues aux collectivités concernées en fonction du prix final supporté par chacune d'elles.

Certaines collectivités, notamment le Conseil départemental de la Somme, souhaitant soutenir financièrement les communes qui ont acheté des masques, une coordination particulière des efforts sera assurée.

Le tableau complété et les justificatifs doivent être transmis, pour le 5 juin 2020, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Somme,
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des Collectivités locales
51 rue de la République
CS42001
80020 AMIENS cedex 9

Mes services (Bureau des collectivités locales, pref-finances-locales@somme.gouv.fr) se tiennent à votre disposition pour vous fournir toute précision complémentaire utile.

*à votre écoute
merci pour votre engagement
Siz cordialement*

Muriel Nguyen

Muriel